



Annonces Officielles
COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH
30.11.2018

Enquête publique

Détermination de l'espace réservé aux eaux (ERE) sur la Morge

L'Administration communale de Saint-Gingolph soumet à l'enquête publique en accord avec le Service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage, conformément à l'article 36a de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, des articles 41a et suivants de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 et de l'article 13 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, le projet de détermination de l'espace réservé aux eaux de la Morge.

Le projet (plans et prescriptions) peut être consulté auprès de l'Administration communale, place de la Croix-Blanche 1 à Saint-Gingolph, aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques et oppositions éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être déposés auprès de l'Administration communale, par écrit par lettre recommandée, dans un délai de trente jours dès la présente publication, à l'adresse suivante: Commune de Saint-Gingolph, place de la Croix-Blanche 1, 1898 Saint-Gingolph VS.

Saint-Gingolph, le 30 novembre 2018

L'Administration communale